

# VILLE DE NOISIEL

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES / SECTEUR VOIRIE-ESPACES VERTS  
REF : PA/KF

ARR2015\_ 0199

## ARRETÉ

**OBJET: AUTORISATION DE NEUTRALISATION DE 2 PLACES DE STATIONNEMENT COURS DES ROCHES DE L'ALLEE JEAN PAUL SARTRE AU PARKING DES CARIATIDES A NOISIEL (77186) POUR PERMETTRE LE STOCKAGE DES CONTAINERS LES JOURS DE LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES DU 07 DECEMBRE 2015 AU 29 AVRIL 2016**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code général Collectivités Territoriales en ses articles L 2212-1 et suivants, et L.2213-1 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation,

VU le Code de la route,

**CONSIDÉRANT** la demande du 24 novembre 2015 de la Communauté d'Agglomération de Marne la Vallée/Val Maubuée sise 5 cours de l'Arche Guédon TORCY (77201) relative à la neutralisation de 2 places de stationnement cours des Roches à NOISIEL (77186),

**CONSIDÉRANT** qu'il convient d'interdire le stationnement sur 2 places de stationnement cours des Roches à NOISIEL (77186), pour permettre le stockage des containers,

**CONSIDÉRANT** que cette autorisation peut être donnée sous réserve que soient respectés les droits des usagers de la voie publique,

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** La Communauté d'Agglomération de Marne la Vallée/Val Maubuée sise 5 cours de l'Arche Guédon TORCY (77201) est autorisée à neutraliser 2 places de stationnement cours des Roches de l'allée Jean Paul Sartre au parking des Cariatides à NOISIEL (77186) pour permettre le stockage des containers les jours de collecte des ordures ménagères **du 07 décembre 2015 au 29 avril 2016,**

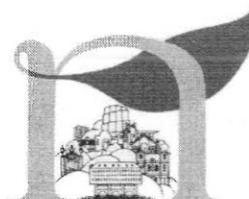
**ARTICLE 2 :** La neutralisation du stationnement sera effectuée par la société chargée des travaux,

**ARTICLE 3 :** Le stationnement sera interdit sur 2 places de stationnement de l'allée Jean Paul Sartre au parking des Cariatides, qui sera délimitée par des panneaux de signalisation.

Les véhicules en infraction feront l'objet d'un enlèvement et mise en fourrière,

Une signalisation appropriée sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux,

1/2



# VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté n° ARR 2015- **0199**  
portant sur l'autorisation de neutralisation de 2 places de stationnement cours des Roches de l'allée Jean Paul Sartre au parking des Cariatides à NOISIEL (77186) pour permettre le stockage des containers les jours de collecte des ordures ménagères du 07 décembre 2015 au 29 avril 2016

**ARTICLE 4 :** La mise en place de la signalisation, et les protections sont placées sous la responsabilité de l'entreprise chargée de la neutralisation du stationnement. Elles seront conformes à la réglementation en vigueur, en particulier en matière de protection du public,

**ARTICLE 5 :** La responsabilité de la Commune ne pourra être recherchée pour les incidents ou accidents survenant du fait de ces travaux,

**ARTICLE 6 :** Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- M. le Commissaire de Police du Val Maubuée,
- M. le Commandant de la Brigade des Sapeurs Pompiers,
- La Communauté d'Agglomération de Marne la Vallée-Val Maubuée,
- Le Service Information,
- Les Agents de la Police Municipale,
- Les Services Techniques,

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 7 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

**ARTICLE 8 :** Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et/ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le **30 NOV. 2015**

Le Maire

*D. Vachez*

Daniel VACHEZ



*Transmis au représentant de l'Etat le*

*Affiché le* 07 DEC. 2015

*Notifié le*

*Publié le* 07 DEC. 2015

